



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Colette CAPDEVIELLE

Députée de la 5ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques

Secrétaire de la Commission des lois

Conseillère municipale de Bayonne – Conseillère communautaire

Aux pharmaciens d'officine
5ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques

Bayonne, le 14 août 2025

Nos Réf : CC/MT/2025.0072

Objet : Projet gouvernemental de baisse du plafond de remise applicable aux génériques et biosimilaires

Docteur,

Depuis plusieurs semaines, j'ai été saisie par de nombreux pharmaciens d'officine à propos du projet de baisse du plafond de remise commerciale applicable aux médicaments génériques et spécialités biosimilaires.

À juste titre, vous dénoncez les possibles conséquences néfastes de cette décision prise unilatéralement par le gouvernement à la fois pour la qualité du service de santé publique offert aux citoyens et pour l'équilibre économique de vos officines.

Sensible à vos légitimes inquiétudes, je tiens par cette lettre à vous exprimer ma profonde désapprobation envers cette mesure et à vous informer que j'ai adressé un courrier au ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, que vous trouverez en pièce jointe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, je proposerai à la rentrée avec les député(e)s de mon groupe "Socialistes et apparentés" des mesures d'urgence :

- La suspension immédiate de la baisse du plafond des remises,
- L'ouverture le plus rapidement possible de négociations avec l'ensemble des acteurs du secteur, comme le gouvernement en avait l'obligation, afin de travailler à des pistes d'économies justes et discutées collectivement.

À plus long terme, avec mon groupe nous proposerons par voie d'amendement l'élargissement de la substitution des biosimilaires, génériques et dispositifs médicaux éligibles.

Permanence – 7 chemin de la Marouette – Espace Toki Lana – 4ème étage - 64100 Bayonne
Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr **Tel : 06 84 46 36 33**

De plus, nous proposons une évaluation plus fine de la pertinence des prescriptions les plus onéreuses et dont le service médical rendu est faible voire nul, afin d'envisager une réduction de leur remboursement.

Cette mesure brutale du Gouvernement illustre - s'il le fallait encore - l'obsolescence de l'outil qu'est devenu l'Objectif National d'Assurance Maladie (« ONDAM »). Établi sans évaluation des besoins de santé, il conduit à un pilotage à vue sans prise en compte de l'adéquation entre offres de soins et demandes des patients.

Nous proposerons donc une refonte globale de l'ONDAM pour aller vers un objectif national permettant de répondre aux grands défis de santé déterminés par le législateur, notamment l'accessibilité des officines, le délai d'attente pour les consultations, ou encore le nombre de lits dans les hôpitaux.

À terme c'est l'approche la plus crédible pour éviter ce genre de décisions s'apparentant uniquement à un « coup de rabot ».

Je ne manquerai pas de vous informer de la réponse que le ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins me fera parvenir.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Docteur, à l'assurance de ma respectueuse considération.



Colette CAPDEVIELLE